



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



Compte-rendu Comité Technique n°1 Contrat de Relance et de Transition Écologique

Mercredi 29 juin – 10h à 12h

Maison du Canton à l'Argentière La Bessée

Rédactrice : Aude Perry - PETR

- Personnes présentes :
 - Nils Ginestou – Région Sud
 - Isabelle Bianchini – Préfecture (visio)
 - Mylène Broquet – Département (visio)
 - Pierre de MontMorillon – CCB
 - Magali Rondepierre – CCB
 - Julie Privat – CCPE
 - Emmanuelle Tuillière - CCGQ
 - Paul Fraisse – DDT 05 (Visio)
 - Francesca Jeanparis – CCGQ
 - Aude Perry – PETR

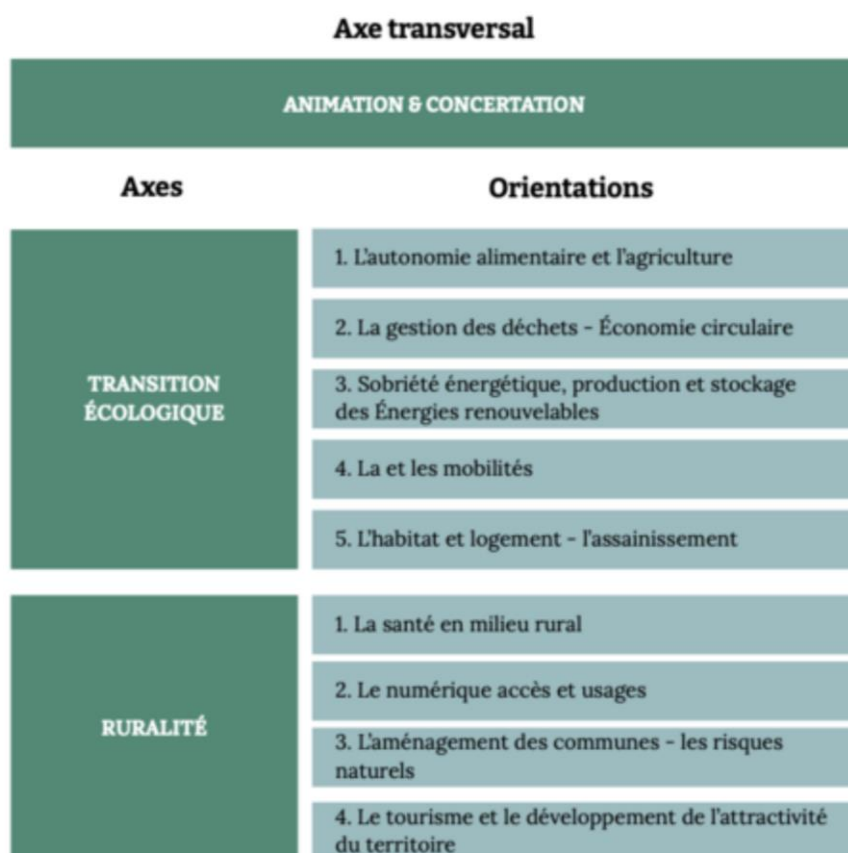
ORDRE DU JOUR

- Rappel sur le CRTE
- Retour et discussion sur le CRTE
- Échange sur les projets susceptibles d'être inscrits

RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique, porté par le PETR, a été signé en décembre 2021 pour une durée de 6 ans. Au moins 2 comités techniques seront tenus par an et au moins un comité de pilotage (conférence des maires).

Le CRTE est la suite de Contrat de Transition Ecologique et Solidaire (CTES) et du Contrat de Ruralité. Il est composé de 3 Axes et de 8 orientations (voir schéma ci-dessous).



RETOUR ET DISCUSSION SUR LE CRTE

Il a été proposé de réaliser un tour de table des questions destinées notamment aux services de l'état (Préfecture et DDT).

Les principales thématiques abordées sont les suivantes :

- Articulation du CRTE avec les autres contrats
- Visibilité sur les projets
- Inscription des projets dans le CRTE et plus-value apportée pour les communes
- Organisation des comités techniques

Articulation du CRTE avec les autres contrats

D'autres contrats existent déjà sur le territoire et certains projets peuvent s'inscrire à la fois dans le CRTE et dans ces contrats. A titre d'exemple le contrat « Espace Valléen » inclut des projets sur le tourisme durable qui sont également inscrits dans l'orientation « tourisme durable » du CRTE. Les techniciens des différents EPCI se demandent si un projet peut être

discrédité s'il est inscrit dans un contrat autre mais pas dans le CRTE par rapport à un projet inscrit dans les deux à la fois.

Isabelle Bianchini répond que le CRTE est un contrat intégrateur qui vise, à terme, à réunir tous les dispositifs contractuels de l'Etat. C'est un projet de territoire mais il n'a pas vocation à remplacer les autres dispositifs. Il a pour objectif de faciliter les accès aux subventions pour les territoires. Néanmoins, le CRTE ne sert pas à privilégier l'attribution de subventions des projets par rapport à d'autres. Elle ajoute que les comités techniques doivent permettre d'agir sur le plan financier des projets.

Paul Fraise ajoute que le CRTE doit tout de même permettre de prioriser des actions à financer et faciliter les co-financements.

Julie Privat demande si les projets sans financements « État » peuvent aussi être ajoutés.

Isabelle Bianchini confirme que oui, tous les projets du territoire sont à inscrire au CRTE.

Visibilité sur les projets

Les techniciens des EPCI et du PETR relèvent qu'il n'y a pas de visibilité au niveau de la programmation sur les actions engagées (demande de financement, accès aux financements, dossiers déposés à la préfecture...). Les EPCI et le PETR ne savent pas quels sont les projets inscrits dans le CRTE et ceux qui ont réellement été déposés et le cas échéant quels financements ont été attribués.

Aude Perry ajoute que les détails des subventions attribuées ne sont pas à jour sur le site internet de la préfecture.

Isabelle Bianchini propose d'envoyer le lien pour consulter les délibérations de subventions. Elle ajoute que les comités techniques doivent établir un dialogue et pourraient-être un outil de pilotage global.

Inscription des projets dans le CRTE et plus-value pour les communes et EPCI

Les techniciens des différents EPCI se posent la question de la pertinence et de l'intérêt du CRTE au vu des différents contrats qui existent déjà à l'heure actuelle (espace valléen, petites villes de demain...). L'impression générale est que les projets sont déjà inscrits dans ces contrats et que le CRTE n'apporte pas de réelle plus-value pour les communes qui y inscrivent leurs projets. Il n'apporte entre autres pas de financements supplémentaires et les projets inscrits dedans ne sont pas financés préférentiellement par rapport à ceux non-inscrits.

Francesca JeanParis relève l'incompréhension des communes qui ne voient pas l'intérêt de s'inscrire dans le CRTE.

Isabelle Bianchini répond que le CRTE est un projet de territoire avec des projets structurants pour le territoire à inscrire. Elle émet l'hypothèse que si des fonds sont fléchés pour la transition écologique à l'avenir ils pourraient s'appuyer sur le CRTE pour décider des projets financés (hypothèse de la préfecture).

Elle précise d'ailleurs que l'annexe financière n'a pas besoin de recenser tous les projets du territoire seulement ceux qui sont définis comme structurants pour le territoire.

Julie Privat répond que les techniciens ne sont pas légitimes pour prioriser des projets dits « structurants » par rapport à d'autres et demandent qui devrait faire ce travail (le PETR, les EPCI ?).

La question de la pertinence de l'échelle de gouvernance a été abordée.

Paul Fraise rappelle que le PETR étant porteur du contrat de ruralité et du contrat de transition écologique pour le territoire, la préfecture a souhaité que le CRTE, fusion de ces deux contrats, soit donc porté à l'échelle du PETR.

La crainte pour les techniciens des EPCI est que les petits projets considérés comme non structurants, mais pourtant indispensables pour les petites communes et déjà confrontés à des problèmes de financement, soient laissés de côté.

Isabelle Bianchini précise qu'il y a d'autres fonds à flécher pour les petits projets des communes, dont les projets seront pris en compte.

Organisation des comités techniques

Isabelle Bianchini souhaite des comités techniques plus fréquents, mais n'a pas de méthodologie précise de ce qu'ils pourraient être.

Magali Rondepierre propose que les comités techniques soient un lieu pour faire remonter les problèmes de financement des communes à la préfecture et la DDT.

Paul Fraise confirme que pour le moment, il n'y a pas de formes prédéfinies mais qu'ils pourraient servir à flécher des projets qui ont besoin de financement. Sur les Hautes-Alpes seul le PETR a organisé, à ce jour, un comité technique autour de son CRTE.

CONCLUSION

Il a été décidé que pour le prochain comité technique le tour des communes serait fait pour faire remonter les projets et les différentes problématiques de financement ou réglementaire.

Prochaine réunion technique en octobre.

Comité de pilotage : conférence des maires au mois de décembre